



ASSOCIATION RIRE POUR VIVRE BULLETIN D'ADHÉSION 2019-2020

23/25, allée de la Boisière 59130 LAMBERSART ; www.rirepourvivre.com

NOM : Prénom :

Adresse:

.....
.....

Code postal : Ville :



Domicile :



Portable :

E-mail :@.....

Merci de bien vouloir valider votre inscription **par e-mail** à lerirepourvivre@gmail.com, en y joignant **une photo** de vous (celle-ci ne sera pas diffusée mais sera très utile aux membres du bureau et animateurs pour mieux se connaître).

Le jour et le mois de votre anniversaire : (Facultatif)

Responsabilité : Même si le Yoga du Rire et le Qi Gong se pratiquent par des mouvements non-violents, selon les possibilités de chaque participant, il est important d'informer votre animateur, ou de noter ci dessous toutes remarques vous concernant, que vous jugez utiles (problèmes de santé ou autres). Dans tous les cas chaque adhérent engage sa responsabilité quant à son aptitude à suivre les séances et par conséquent dégage le club de toute responsabilité en cas d'accident.

REMARQUES.....

Droit à l'image (le non remplissage de cette partie vaut autorisation implicite)

J'autorise l'association « RIRE POUR VIVRE » à utiliser les photos ou/et films où j'apparais pour ses outils de diffusion interne et de communication extérieure (documents, diaporamas de présentation, site internet): **Oui** **Non**

RÈGLEMENT :

L'adhésion annuelle à l'association est fixée à 10€. L'adhésion permet d'être membre et de bénéficier de l'assurance de l'association. L'adhésion est obligatoire pour participer aux ateliers de l'association.

La cotisation annuelle aux ateliers est fixée à 90€ au 1° septembre ; Elle permet à tout adhérent de participer aux ateliers Qi Gong et, ou Yoga du Rire durant toute l'année, soit approximativement 36 séances de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Une cotisation en cours d'année est possible : 70€ à partir du 1° janvier et 40€ à partir du 1° avril.

Carte à 25€ pour 5 séances. (+ 10€ d'adhésion à l'achat de la 1ère carte)

Je remets ce jour, à l'association « RIRE POUR VIVRE » le règlement du montant de l'adhésion et de la cotisation pour l'année. Soit la somme de100€..... Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation.

Mode de règlement : 1 chèque bancaire 3 chèques bancaires*

** L'association s'engage à présenter en banque les chèques qui lui sont confiés lors de l'inscription :
Le 1^{er} chèque à l'inscription (40€), le 2^{ème} en janvier 2020 (30€), le 3^{ème} en avril 2020 (30€).*

Lambersart le

Signature de l'adhérent (e)